



Rachat de crédit avant prononcé du divorce

Par **Catherine Chatin**, le **25/05/2017** à **19:04**

Bonjour,

En cours de divorce par consentement, je souhaite garder la maison pour laquelle nous remboursons un prêt.

J'ai obtenu d'une banque un rachat de crédit et un prêt pour la soulte. L'état liquidatif est signé. Les avocats rédigent la convention mais ils sont débordés et la signature ne se fera pas avant 2 ou 3 mois.

Nous n'arrivons plus à rembourser les mensualités du crédit en commun. Celui ci a été suspendu pendant 1 an et ne peut plus l'être.

Ce que je n'arrive pas à comprendre, c'est si je peux débloquer le prêt pour le rachat de crédit dès à présent, sans que le divorce soit prononcé ?

Par **Visiteur**, le **25/05/2017** à **22:00**

Bonjour,

Personnellement je pense que oui, car vous faites une procédure par consentement mutuel.

Devant ce cas particulier, peut être que votre avocat pourrait établir un écrit signé par vous 2, qui serait ajouté à votre convention.